

L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, ainsi qu'à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux, dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement et de prévenir la maladie de même qu'à fournir des soins palliatifs.

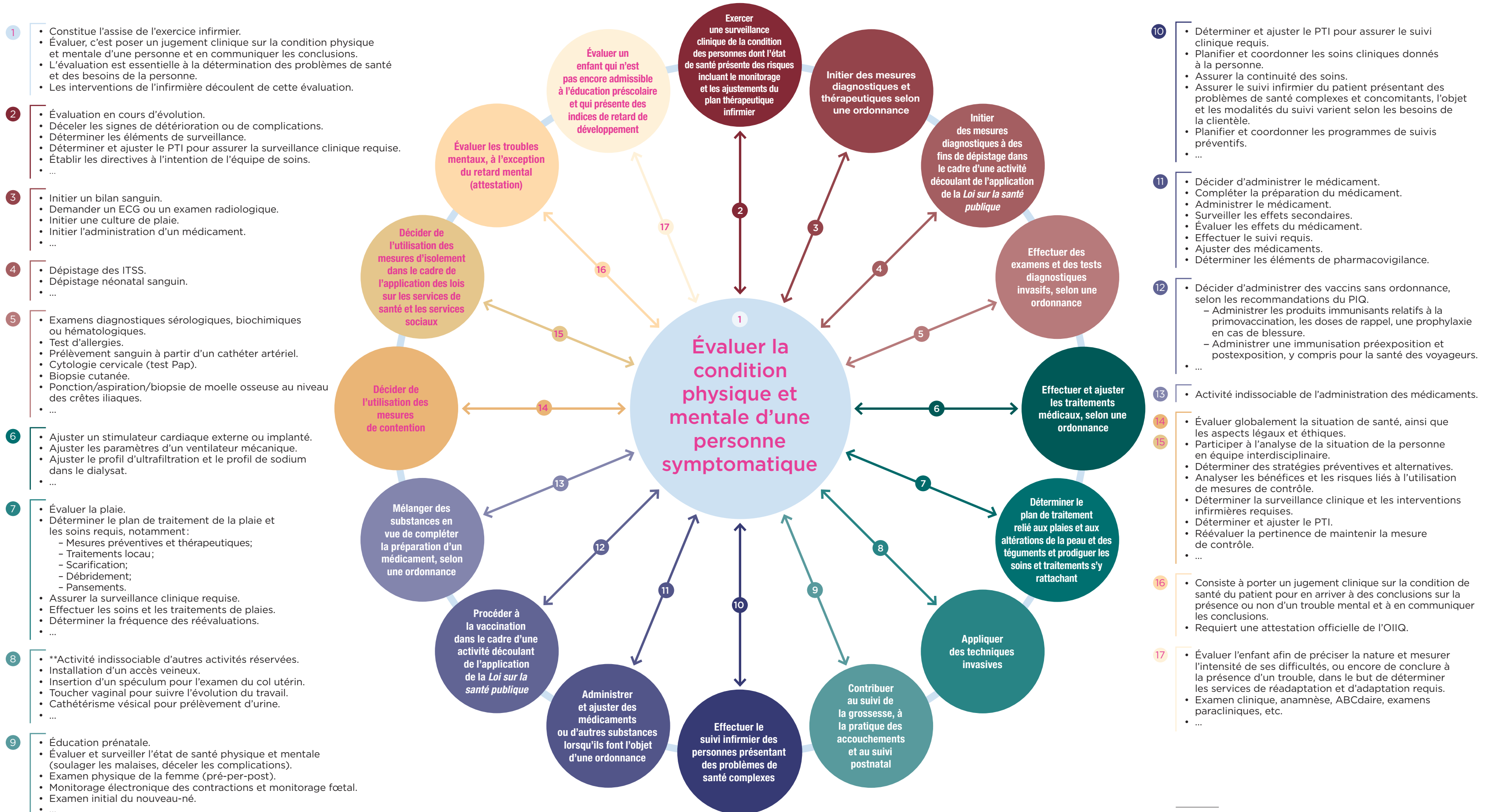
Consultez
les outils de
référence qui
encadrent
la profession
infirmière

oiiq.org

Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière



Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière*



* Le terme « infirmière » est utilisé aux seules fins d'alléger le texte et désigne autant les infirmiers que les infirmières.